

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
5 JUIN 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

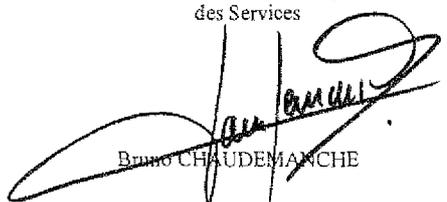
OBJET

**Aménagement de la
place Mareil
Avenant au marché**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 6 juin 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juin 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 juin 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANICHE

L'an deux mille huit, le 5 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mai deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Madame USQUIN
Monsieur HAÏAT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame FRYDMAN à Monsieur LEVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 08 E 10

OBJET : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE MAREIL – AVENANT AU MARCHÉ

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Le 15 septembre 2005, la Ville a conclu un marché avec Madame Agnès Marin, paysagiste, pour la réalisation d'une étude en vue de la requalification de la place Mareil et de ses abords, en vue de sa dynamisation commerciale, de la valorisation paysagère et environnementale et de l'amélioration des déplacements dans la Ville.

Suite à la concertation approfondie qui s'est déroulée avec les habitants au sein du Conseil de Quartier et avec les partenaires intéressés (services municipaux et délégués) et à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, il convient d'apporter des modifications substantielles à ce programme : le passage protégé traversant la rue Voltaire est positionné dans l'axe du trottoir de la rue André Bonnenfant, l'essence des arbres est modifiée (poiriers à fleurs), la spirale en pavés sur la place est supprimée et les pavés de couleurs différentes sont posés aléatoirement.

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant n° 1 au marché conclu avec Madame Agnès Marin.

Le montant total de l'avenant est de 3 113,25 € H.T. (3 723,45 € T.T.C.), soit 18,53 % du marché initial d'un montant de 20 092,80 € T.T.C..

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, s'abstenant,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché d'aménagement de la Place Mareil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC